



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION  
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

*Le Ministre d'État*

**RETRAITE ANNUELLE DES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES**

**ELÉMENTS DE LANGAGE**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo salue l'engagement des partenaires au développement face aux défis multisectoriels auxquels le pays est confronté. Dans un contexte marqué par de profondes contraintes structurelles, le Gouvernement reconnaît l'apport substantiel de chaque partenaire technique et financier, particulièrement celui des agences du système des Nations Unies, qui accompagnent depuis plusieurs années les populations congolaises, parfois au prix des plus grands sacrifices.

La tenue de cette retraite annuelle des agences du Système des Nations Unies, à l'entame de la deuxième année de mise en œuvre du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029), constitue une opportunité importante pour réévaluer collectivement nos engagements à la lumière des enseignements tirés de la première année de ce nouveau cycle de coopération.

Je tiens à saluer cet exercice de transparence, d'introspection et d'ajustement stratégique auquel vous vous livrez aujourd'hui. Cette dynamique de remise en question, engagée au terme de la première année de mise en œuvre du Cadre de coopération, témoigne d'une volonté commune de renforcer l'efficacité de l'action collective, d'améliorer l'impact des interventions et de consolider davantage le partenariat entre le Gouvernement de la République et le système des Nations Unies au service du développement durable de la RDC.

Dans ce contexte, j'aimerais rappeler les engagements souscrits au terme du présent Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCDD) pour la période 2025-2029 qui constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités du gouvernement congolais inscrites dans son Plan National Stratégique de Développement (PNSD).

A ce titre, le Ministère du Plan attend des partenaires davantage d'engagement notamment :

**A. Pour une meilleure cohésion entre les différents acteurs et particulièrement l'équipe des agences de nations**

Dans cette dynamique, le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement joue un rôle central en tant qu'organe de coordination des politiques de développement et de l'aide internationale, en veillant au maintien d'un cadre permanent de concertation et de dialogue avec les partenaires. À ce titre, il promeut le dialogue continu, la coordination et la cohérence des interventions des partenaires au développement, afin de garantir une action collective plus efficace et mieux alignée sur les priorités nationales. Ceci contribue plus spécifiquement à :

- Renforcer la complémentarité opérationnelle entre les différents acteurs du développement ;
- Réduire les gaspillages de ressources liés à la duplication des interventions ;
- Favoriser la réplique et la capitalisation des bonnes pratiques ;
- Consolider une relation de confiance durable entre le Gouvernement, l'UNCT, la société civile et le secteur privé.

## **B. Pour une meilleure appropriation nationale et locale des interventions réalisées.**

Le Gouvernement attache une attention particulière à l'appropriation locale des interventions menées par les partenaires au développement. L'alignement des appuis extérieurs sur les priorités nationales ne peut produire des résultats durables sans une véritable redevabilité mutuelle. Celle-ci devrait être fondée sur la transparence, la concertation et la responsabilité partagée, en vue de promouvoir un développement inclusif et durable.

À cet égard, le Gouvernement attend des partenaires un engagement concerté, solidaire et cohérent, capable d'apporter des réponses intégrées et adaptées aux besoins réels des populations, tout en renforçant l'impact collectif des interventions de développement.

Ceci passe par :

- Impliquer systématiquement les acteurs locaux de la phase de planification à la mise en œuvre des interventions.
- Privilégier les solutions locales notamment en appuyant chaque province à exploiter les ressources propres afin de répondre aux besoins internes. Ceci favorisera ainsi le développement inclusif et l'appropriation à la base
- Consentir un appui institutionnel aux services publics est un engagement à la promotion de la gouvernance dont la mise en œuvre demeure la clé pour la stabilisation locale. C'est à ce prix que sera assurée la pérennité des actions. (Renforcement des capacités humaines et technologiques)

## **C. Un positionnement stratégique des agences face aux urgences sectorielles**

Les priorités du Gouvernement et du Ministère du Plan demeurent celles définies dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), qui constitue le principal cadre de référence de l'action publique et de la coopération au développement en République Démocratique du Congo. À ce titre, le Gouvernement encourage chaque agence du système des Nations Unies à redoubler d'efforts dans son secteur d'intervention respectif, afin de contribuer de manière plus efficace à l'atteinte des objectifs nationaux de développement.

La présence des agences du système des Nations Unies en RDC se justifie notamment par la valeur ajoutée qu'elles apportent sur les plans technique, institutionnel et sectoriel. Le Gouvernement reconnaît cette expertise comme un capital essentiel pour le développement des compétences locales et le renforcement des capacités nationales dans les différents domaines d'action. Dans cette perspective, la capacité des agences à renforcer durablement les structures nationales et locales devrait constituer un indicateur majeur de performance et d'impact de leur intervention.

**Je vous remercie**